

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du premier plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Guâ sur les communes de **Ambarès et Lagrave – Bassens – Carignan de Bordeaux – Fargues Saint Hilaire – Lormont - Pompignac – Saint Loubès – Tresses – Artigues près Bordeaux – Carbon Blanc – Cenon - Floirac – Montussan – Sainte Eulalie – Saint Louis de Montferrand - Yvrac**

Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de **Yvrac – Ambarès et Lagrave – Artigues près Bordeaux - Tresses**

Une enquête publique est prescrite **du mardi 30 mai 2023 au jeudi 29 juin 2023 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents de la Dordogne sur le département de la Gironde. Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE RUISSEAU DU GUÂ - 9, avenue de Blanzac 33370 YVRAC. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 56 77 34 77.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Yvrac – Tresses – Artigues près Bordeaux – Ambarès et Lagrave, siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde **www.gironde.gouv.fr** rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé **au commissaire enquêteur à la Mairie de Ambarès et Lagrave siège de l'enquête**. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Hervé MILLER Ingénieur eau, environnement et infrastructures retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Madame Laure LAMY DE LA CHAPELLE désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après:

- Mercredi 31/05 14h30-17h00 **TRESSES** mairie salle du conseil
- Vendredi 02/06 14h00 - 16h30 **YVRAC** mairie
- Mercredi 07/06 14h30-17h00 **YVRAC** mairie
- Samedi 10/06 9h00 -11h30 **TRESSES** mairie salle du Conseil
- Jeudi 15/06 9h00-11h30 **AMBARES-LAGRAVE** mairie Ambares salle du cercle
- Vendredi 16/06 14h00-16h30 **ARTIGUES-PRES-BORDEAUX** salle de réunion à la maison ECO, 10 avenue Desclaux locaux de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement durable
- Mercredi 21/06 9h00-11h30 **ARTIGUES-PRES-BORDEAUX** même adresse
- Samedi 24/06 9h00-11h30 **AMBARES LAGRAVE** mairie Ambares bureau dédié
- Lundi 26/06 14h00-16h30 **AMBARES LAGRAVE** mairie Ambares salle du cercle

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de **Yvrac – Ambarès et Lagrave – Artigues près Bordeaux - Tresses**, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.